

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Espace Rassebeau
Travaux de restructuration et extension
Avenants n° 2 ou 3 aux marchés de travaux pour les lots 1, 2, 6 et 7**

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme d'investissement, la CAPC a choisi de restructurer l'espace rassebeau.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 458 283,01 € T.T.C. pour 9 lots.

Des ajustements de chantier ont justifié une première série d'avenants (19 636,17 € TTC) – Voir délibération du bureau du 27 mai 2013.

D'autres modifications sont apparues nécessaires en cours de chantier, justifiant une deuxième série d'avenants :

- Le lot 1 Gros oeuvre pour une ouverture de baie à l'étage nécessitant la pose d'un linteau et d'un poteau métallique.*
- Le lot 2 Menuiserie extérieure - Serrurerie pour le renforcement du bardage façade sud et l'habillage de l'angle bâtiment existant / bâtiment neuf.*
- Le lot 6 Peinture pour la réfection et l'entoilage du plafonds rdc, la peinture extérieure du crépi ancien, des rambardes et des garde-corps.*
- Le lot 7 Electricité pour la modification des câblages et éclairages de scène*

** * * * **

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs et notamment l'espace Rassebeau,

VU la délibération n°9 du conseil communautaire du 10/12/2012, autorisant la signature des marchés de travaux initiaux de l'Espace Rassebeau (458 283,01€ T.T.C. pour 9 lots) ,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 octobre 2013

n° 22

page 2/2

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'accord de la Commission d'appel d'offres du 8 octobre 2013,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	Montants avenants n°1 T.T.C.	Montants avenants n°2 ou 3 T.T.C.	Nouveaux Montants des marchés T.T.C.	% de variation / marchés de base
MPCR	Lot 1 – Gros oeuvre	143 520 €	12 978,72 €	3 974,67 €	160 473,39 €	11,81 %
VIAS SAS	Lot 2 – Menuiserie extérieure / serrurerie	91 226,53 €		11 746,33 €	102 972,87 €	12,88 %
PHILIPPONNE AU SARL	Lot 6 - Peinture	23 141,76 €		6 073,29 €	29 215,05 €	26,24 %
EIFFAGE ENERGIE	Lot 7 – Electricité CFA/CFO	38 175,50 €	2 118,15 €	3 259,27 €	43 552,92 €	14,08 %

Soit un total de 25 053,56 € TTC pour les avenants n°2 ou 3

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer les avenants n°2 ou 3 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne 422.1/2317/P1057/5100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 17/10/13 n° 6666
Publié au siège de la CAPC, le 15/10/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER